

# REGLEMENT DES FOULEES IMPERIALES

## 10KM DE COMPIEGNE

**DIMANCHE 31 MARS 2024**

### Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### 1. Lieu, date et nature de la compétition

Course unique de 10km mixte mesurée – 2<sup>ème</sup> édition, label régional

Départ à 10h00 du stade Paul Petitpoisson de Compiègne. Arrivée au même endroit.

### 2. Organisateur

La course est organisée par la VGA Compiègne

Contacts :

- Téléphone : 06-82-54-05-65 Patrick Blain-Descormiers
- Email – vgacompiagne60@gmail.com

### 3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

#### **a) Catégorie d'âge :**

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Cadets (nés en 2008 et avant)

#### **b) Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les documents doivent être téléchargés sur le site Adeorun.com au moment de l'inscription en ligne.

**c) Droit d'inscription :**

Le droit d'inscription est de : 15€ pour les non licenciés FFA, 12€ pour les licenciés FFA, payable lors de l'inscription en ligne sur le site adeorun.com

**d) Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 27 mars 2024 à 23H59

**e) Athlètes handisport**

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

**f) Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent télécharger lors de leur inscription en ligne une autorisation parentale de participation.

**g) Dossard**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

**h) Rétractation**

(1) Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

(2) En cas de rétractation de l'athlète, avant le 28 mars 2023, le coût de l'inscription de 15€ lui sera remboursé

**i) Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

**4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**5. Assurances**

**a) Responsabilité civile**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite par la Fédération Française d'Athlétisme auprès de la MACIF.

#### **b) Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

#### **a) Jury**

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

#### **b) Aide aux concurrents**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

#### **c) Suiveurs**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

#### **d) Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non restitution, il sera facturé 10 €.

### **7. Classements et récompenses**

#### **a) Classements**

Un classement scratch féminin et un classement scratch masculin sera établi.

Un classement par catégorie et par sexe sera également établi.

#### **b) Récompenses**

- à tous les arrivants un diplôme sera envoyé par email après la course
- aux 3 premiers de chaque classement, une coupe sera remise
- d'autres récompenses seront remises aux 3 premiers des classements scratch

#### **c) Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :  
<http://cappicardie.free.fr/>

## **8. Ravitaillements**

(1) Poste de ravitaillement au km 5 environ

(2) Poste de ravitaillement à l'arrivée

## **9. Sécurité et soins**

### **a) Voies utilisées**

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation ;

Les coureurs devront emprunter uniquement la chaussée, il est interdit de monter sur les trottoirs sous peine de disqualification

### **b) Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par 1 médecin présent à l'arrivée et l'association des Sauveteurs de l'Oise.

### **c) Stands de récupération**

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération avec kinésithérapeutes

## **10. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

## **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **12. Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **13. Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement de 15€, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.